54me Année — Nouvelle série — N° 148 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 30 OCTOBRE 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : un an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 256-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LETTRE OUVERTE

à mon ami Titin BRISEMOTTE

Marseille, le 2 Octobre 1948

Mon Cher Ami,

Il est six heures et il pleut !

J'ai reçu ta lettre, tu me reproches de t'avoir laissé longtemps sans nouvelles, je m'en excuse, je pense à toi souvent, plusieurs fois j'ai pris en main ma plume de Tolède, celle qui rit en écrivant, qui parfois te fait rire un peu, toi aussi ; chaque fois elle crachouillait et grinçait puis me tombait des mains, c'est sa façon à elle de ruer dans les brancards comme un poulain rétif que quelque chose apeure.

Tu as compris ? Moi, oui, elle ne pouvait plus rire elle se refusait en conséquence à discourir. Alors j'ai emprunté la plume de cousin Ugène qui est d'usage acerbe et amère et pleurarde et je te dis sérieusement: tout va mal ! Malgré l'expérience acquise par l'âge, je possède encore un petit fond de candeur et de naïveté ; j'espérais voir luire le soleil, après les orages et les ténèbres épaisses que nous venons de traverser, or notre horizon est toujours sombre, traversé d'éclairs précurseurs de tempêtes. Des grondements sourds lointains encore, mais qui ne sont pas des éclats, toujours drôles, du tonnerre en tôle de Opéras, font renaître partout des angoisses !

L'humanité est donc maudite ?

Je me refuse encore à le croire ! Il y a des hommes qui sont maudits, sans doute, habités par les génies du mal ils ne pensent qu'à le commettre, il faut qu'ils agitent le monde, qu'ils torturent, qu'ils tuent qu'ils empoisonnent l'humanité. Ne peuvent donc t-ils pas ficher la Paix au monde et vivre avec nous tous en douce quiétude ?

Non, ils ne le peuvent pas, ils sont nés pour faire le mal, ils font le mal, sans pitié pour leurs semblables qui peinent, souffrent et pleurent sur les leurs comme sur eux-mêmes.

Lorsque un de ces tyrans monstrueux disparait, emporté par les évènements qu'a fit naître son cruel orgueil, les humains respirent et croient être sauvés ; un autre damné, un maudit, naît ou surgit de la foule des vices, des passions, des maux sortis de la boîte à Pandore et l'agitation recommence ; la Paix de nouveau ligotée est remise à la géhenne.

Voilà l'histoire du monde à travers les siècles.

Au début, les hommes se détruisaient à coup de pierres, à coup de taravelle (Marseillais pas Bordelaise), puis vinrent le fer, l'acier, la poudre ; la science faisait son entrée. Alors vinrent les engins à répétition pour tuer plus vite, puis vinrent les ballons dirigés, les avions qui portent les bombes ; enfin la perle de la science : la désintégration de l'atome la bombe atomique.

Vive la science ! Vivents les savants qui se mettent au service de l'humanité pantelante pour l'étriper de mieux en mieux et surtout de plus en plus vite.

Il y aura des beaux jours pour nos descendants, Titin, s'il en reste!

Non ! vieil ami, tiens, j'envoie à tous les diables la plume d'Ugène, la tristesse du temps — il est couvert et sombre — la rend trop amère, trop décourageante. Je veux espérer encore en une humanité meilleure qui finira par extirper de son sein l'orgueil, l'égoïsme, la cruauté de quelques-uns, générateurs de tous nos maux.

D'ailleurs, je crois en celui qui a dit : qui frappe par l'épée, finira par l'épée. Ce qui veut dire que les tyrans seront toujours punis.

Où sont Hitler, Mussolini et leur séquelle de bourreaux ? Puisse leur souvenir assagir leurs émules.

Vive Dieu ! Titin, le monde renaîtra un jour à la Paix claire, sereine, ensoleillée. Nous ne serons plus là ! tant pis ! il y aura nos enfants ou nos petits-enfants.

C'est pour eux qu'il faut œuvrer souhaiter que les tyrans disparaissent de la surface du globe. Ils nous retrouveront un jour ou l'autre, qui sait ? dans Jupiter, peut-être ? ou Saturne qui sera alors la nôtre, on ne sait pas ! Là ou ailleurs, sûrement.

Louis SIGNORET.

Chronique Electorale

Le 7 Novembre auront lieu, dans toute la France, les élections au Conseil de la République.

En ce qui concerne les Basses-Alpes, quatre candidats solliciteront les suffrages des grands électeurs.

Les élections auront lieu à Digne.

Sont sur les rangs :

Pour le Parti Communiste : Francis Reybaud, Maire de Malijai.

Pour le Parti Socialiste : Emile Aubert, Ingénieur, Chevalier de la Légion d'Honneur, Mutilé de guerre, ancien Maire de Barcelonnette.

Pour le Rassemblement des Gauches : Marcel Massot, ancien Député, Conseiller Général de La Motte-du-Caire, Médaille de la Résistance.

Pour le Parti Gaulliste : Parry, Mutilé de guerre.

Anciens Combattants

L'Amicale et l'Association des Anciens Combattants des deux guerres désire donner cette année un éclat tout particulier aux diverses cérémonies qui marquent traditionnellement le souvenir impérissable de cette fête essentiellement française et patriotique.

L'Amicale fait donc dès à présent un appel pressant non seulement à tous ses membres actifs et honoraires, mais encore à tous ceux qui peuvent aussi s'inspirer des mêmes sentiments et se rallier fraternellement au programme en préparation.

L'Amicale n'oublie pas que cette journée du 11 Novembre est une journée de recueillement qui doit débuter par la minute de silence devant le Monument de la Victoire Aptère, mais la fête des morts doit être aussi la fête des vivants ! Et le 11 Novembre n'est pas un jour de tristesse ni de deuil, c'est un jour de joie, d'espérance et de réconfort, et un un acte de foi dans les destinées de la Patrie.

Et lorsque nous parlons d'un programme de fête et de réjouissances, le mot n'est certes pas déplacé. Nous en donnerons le détail dans le prochain numéro.

Il y aura un grand banquet, il y aura même un grand Bal de nuit offert par l'Amicale et ce bal, donné en la salle des Variétés, aura les entrées gratuites pour la jeunesse.... et qu'on se le dise !

Il y aura même après le banquet dans l'après-midi, un grand concours de boules ouvert à tous les joueurs, même non combattants. C'est indiquer ainsi que le plus large esprit d'union doit rapprocher dans la même pensée Jeunes et Vieux et les chevronnés de 14-18 ne sont pas encore trop impotents.

S'adresser dès à présent à M. Levesque, Président des Combattants, à M. Fautrier, Trésorier, rue Mercerie, et à la Librairie Lieutier.

SPORTS

A l'occasion des Fêtes de la Toussaint, Lundi 1er Novembre, sur le Stade Municipal aura lieu une journée sportive de foot-ball.

En effet, à 14 heures, se déroulera un match qui mettra aux prises l'équipe des Cheminots de Digne et l'équipe réserve du Sisteron-Vélo.

Tous au Stade Municipal Lundi.

CHRONIQUE LOCALE

OBSEQUES D'UN BRAVE. —La dépouille mortelle du Lieutenant Jacques Gros « Mort pour la France » sera ramenée aujourd'hui Samedi 30 Octobre, pour être inhumée dans un caveau de famille. Le cortège se formera Avenue de la Libération à 17 heures.

Toutes les Associations d'Anciens Combattants, Anciens Prisonniers, les enfants des écoles, les autorités civiles et militaires, ainsi que toute la population sont priées d'assister aux obsèques de cette victime du devoir.

Le Lieutenant Jacques Gros était le gendre du Colonel Ruynat et de Madame, née Eglantine Béraud.

LA TOUSSAINT. — Les journées des 1er et 2 Novembre sont celles que l'on consacre au souvenir des êtres chers disparus. C'est le culte du souvenir qui nous fait un devoir d'honorer encore et toujours ces deux journées de recueillement et de deuil.

Notre nécropole recevra une longue théorie de parents et d'amis qui iront fleurir la tombe de ceux que nous pleurons ; de la plus modeste tombe au plus riche mausolée, des fleurs fraiches les orneront ; des bouquets et des objets de piété, symboles de l'amour que nous professons pour eux, diront suffisamment combien nos regrets sont éternels et combien le souvenir des morts est vivace en nous, puisqu'ils ont droit qu'à leur tombeau la foule vienne et prie.

La Toussaint, fête des morts et de recueillement.

FAMILLES NOMBREUSES. — Par suite de changements dans le taux des rations des tickets « T » supplémentaires sont attribués aux familles d'au moins six enfants. Les intéressés pourront percevoir ce supplément sans nouvelle demande, au bureau du ravitaillement.

PETROLE. — Les consommateurs ayant fait une demande de bon de pétrole lampant peuvent, dès aujourd'hui, venir retirer leur bon à la Mairie.

FAMILLE SISTERONNAISE. — A la suite du mariage Buzzoni-Cucchietti, il a été versé la somme de 250 francs à la Caisse de la F. S.

A nos remerciements, nous joignons nos meilleurs vœux de bonheur pour les jeunes époux.

HYMENEE. — A l'occasion du mariage de Mlle Cucchietti Valentine avec M. Joseph Buzzoni, il a été versé la somme de 500 francs à répartir comme suit : 250 francs pour le Goûter des Vieux et 250 francs pour la Famille Sisteronnaise.

Nos remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DON. — A l'occasion du transfert du corps de leur fils Baptiste « Mort pour la France », M. Crosasso Dominique a versé la somme de 1.200 frs à répartir comme suit : 300 francs pour la Société Musicale « Les Touristes des Alpes » ; 300 francs pour les Sapeurs-Pompiers ; 300 francs pour les Prisonniers et Anciens Combattants et 300 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques.

Nos remerciements.

MENUISERIE — EBENISTERIE
REYNAUD et BURLE
La Coste — SISTERON
informent la population qu'ils viennent d'ouvrir un Service de Pompes Funèbres et qu'elle trouvera dans leur atelier les fournitures et cercueils tous bois.
Toutes les formalités pour les obsèques seront assurées par leur soin.

TRAGIQUE ACCIDENT. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Arrighi, née Gabrielle Blanc, survenu accidentellement à Mazargues, banlieue de Marseille.

Mme Arrighi était de Sisteron et était mariée à Edmond Arrighi, de Bayons. Elle était la fille unique de Mme et M. Blanc, bien connus à Sisteron où ils jouissaient de l'estime générale, puisque anciens propriétaires du « Café du Commerce » de la Rue de Provence.

C'est un terrible accident de la circulation qui s'est produit à Mazargues, banlieue de Marseille, à l'heure de la sortie des classes. Mme Arrighi a été mortellement blessée en préservant du même sort ses deux jeunes enfants.

Les élèves venaient de sortir de l'école, place de l'Eglise, vers 16 heures 30, quand une ambulance militaire déboucha à vive allure du boulevard de Morgiou en direction de la rue du Four, où elle s'engagea et dans laquelle se trouvaient de nombreux enfants. Le chauffeur, pour les éviter, donna un violent coup de volant qui projeta son véhicule sur le trottoir opposé.

Malheureusement, Mme Gabrielle Arrighi, 32 ans, demeurant « Villa Calixte » boulevard Angelato, à Vert Plan, passait à ce moment précis sur le trottoir, tenant par la main ses deux filles, âgées de 9 et 8 ans.

Dans un éclair, Mme Arrighi vit l'embardée de la camionnette. Elle eut le temps de repousser ses enfants de part et d'autre de son corps, tandis que le capot du lourd véhicule venait lui écraser la poitrine contre le mur.

Sublime sacrifice d'une mère !

On s'empressa autour de la malheureuse. Un adjudant-chef de gendarmerie et un médecin militaire qui se trouvaient à bord de l'ambulance dégagèrent Mme Arrighi avec l'aide de quelques personnes accourues du bar-tabacs « Natali ». On transporta aussitôt la blessée à l'hôpital Saint-Joseph où elle reçut des soins dévoués. Mais deux heures après, elle devait rendre le dernier soupir ; elle avait eu la cage thoracique défoncée avec de profondes lésions au cœur et aux poumons.

Les obsèques de cette jeune maman ont eu lieu hier Vendredi, à 16 heures, à Valernes, avec le concours d'une nombreuse assistance.

Nous présentons à Edmond Arrighi son mari, aux petites filles, à Mme et M. Blanc, et à toute la famille que ce deuil touche, nos bien vives condoléances et l'assurance de toute notre sympathie.

FAUBOURG LA BAUME. — Le Comité des Fêtes de la Baume, aidé par les cafetiers de ce quartier ainsi que par la société « La Boule Sisteronnaise », avait organisé, Dimanche dernier, un grand concours de boules à pétanque.

C'est par une journée ensoleillée et avec une nombreuse assistance de promeneurs que plusieurs équipes se disputèrent avec acharnement ce concours de pétanque.

Les parties furent toutes très intéressantes à suivre.

Voici les résultats :

1er prix : Victorin Imbert, Ponti, Imbert Louis ; 2e prix : Migliore, Plume, Marino ; 3e prix : Escudier, Bernard, Audibert.

Il reste à remercier l'actif président du Comité des Fêtes, M. Paul Michel, qui a bien voulu donner son appui matériel pour l'organisation de ce concours, ainsi que les cafetiers de La Baume.

AVIS

Les personnes désirant se rendre à l'ISLES-SUR-SORGUE sont priées de se faire inscrire chez GALVEZ, taxi, SISTERON. Téléphone 2.

ECOLE D'AGRICULTURE annexée au Lycée de Digne. — La réouverture de l'Ecole d'Agriculture des Basses-Alpes est fixée au Mardi 16 Novembre 1948. Pour les inscriptions s'adresser, avant le 8 Novembre, à la Direction des Services Agricoles, 6, Rue Beausoleil, à Digne.

L'école s'adresse aux fils d'agriculteurs âgés d'au moins 14 ans. L'enseignement est gratuit et dure quatre mois l'hiver, ce qui permet aux parents de profiter de la main d'œuvre de leurs enfants pendant la saison d'été.

Des bourses peuvent être accordées.

DIFFAMATION

La loi punit, sous le nom de diffamation toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur, à la considération d'une personne ou du corps auquel le fait est imputé. Toute expression outrageante, terme de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait précis est une injure.

La diffamation envers la magistrature, l'armée, les corps constitués et les administrations publiques est punie par les articles 29 à 35 de la loi du 29 Juillet 1861, d'un emprisonnement et d'une amende plus sévère que la diffamation envers les particuliers.

Ces dispositions ne sont applicables aux diffamations envers la mémoire des morts que dans le cas où les auteurs de ces diffamations auraient eu l'intention de porter atteinte à l'honneur ou à la considération des héritiers, époux ou légataires universels.

Lorsqu'elle n'est pas publique, la diffamation est considérée comme une injure simple.

(Nouveau Larousse Universel).

A VENDRE :
VIOLON excellent état.
S'adresser à la Librairie LIEUTIER.

VARIETES-CINEMA

A l'occasion des Fêtes de la Toussaint, la Direction des Variétés présente le programme suivant :

Samedi, soirée — Dimanche, matinée
Actualités — Documentaire

et un grand film de la Résistance
« LA TERRE SERA ROUGE »

Dimanche 30 Octobre, à 21 heures
GRAND BAL
desservi par le « Mélodia-Jazz ».

Lundi 1er Novembre, en matinée
Mardi 2 Novembre, matinée et soirée
« L'HOMME FATAL »

Lundi 1er Novembre, à 21 heures
GRAND BAL
avec le concours du « Rythmic-Vagabond-Jazz » de Forcalquier.

ETAT-CIVIL

du 22 au 29 Octobre 1948

Naissance : Régine Simone Henriette Orengo, Rue Droite.

Publication de Mariage : José Francisco Tarifa Trimidad, manœuvre et Maria del Rosario Lopez Ruiz sans profession, domicilié à Sisteron.

Mariages : Joseph Joachim Pascal Emile Vollaire et Claudine Solange Collombon, domiciliés à Sisteron. — Joseph Buzzoni, artisan-maçon à Ribiers et Valentine Cucchietti, sans profession à Sisteron.

Décès : Annie Huguette Augustine Briançon, 2 mois, Avenue de la Libération. — Hippolyte Emile Félicien Collomb, 70 ans, Avenue de la Libération.

REMERCIEMENTS

M. et Madame BRIANÇON Jean remercient toutes les personnes qui leur ont prodigué leur sympathie à l'occasion du décès de leur petite

ANNIE

© VILLE DE SISTERON

Adieux au Coin du paradis que nous avons habité pendant 27 ans

Il me faut vous quitter, arbres que j'ai chantés,
Arbres qui m'abritiez sous vos dômes superbes,
A la saison des nids, des parfums et des gerbes
Berceaux de rêverie, aux recoins enchantés.

Tilleuls, pins et cyprès, acacias et frênes,
A qui j'ai trop permis d'étendre les rameaux,
Cèdres, secrets abris des merles, des linots
Vers vous monte mon cœur et ses profondes peines !

Adieu ! je vais partir, les larmes dans la voix
Mais toujours, à vos troncs, s'enroulera mon âme
Qui fait corps avec vous et dont la douce flamme
Viendra vous réchauffer comme aux jours d'autrefois.

Si je laisse un peu trop d'ombre pour vous, fauvettes,
Des concerts vont vers Dieu, sans interruption
Car il faut dans la vie, harmonie et chansons
Pour supporter gaiement les heures inquiètes.

Arbres qui prodiguiez à mes enfants la sève
De vos fruits savoureux, en ces heures de mort,
Toi, prairie, où leurs pieds, dans un riant décor
Firent leurs premiers pas, adieu ! Fini le rêve !

Maison, ô ma maison, toi qui n'es plus la mienne
Garde le souvenir des heures de bonheur
J'efface sur tes murs l'ombre de la douleur
A ceux qui vont venir, garde la paix sereine.

Adieu doux paradis ! enregistre l'écho
Du chant des oiselets qui dans tes murs naquirent
Garde le souvenir des âmes qui partirent
Vers l'autre paradis : ce palais le plus beau !

J'ai toujours bien tenu ma promesse fidèle
Aux doux morts endormis, dont les âmes, le soir
Viennent, sous les cyprès, à mes côtés s'asseoir
Elles me chercheront, quand je serai loin d'elles !

Au jour de mon départ, de ce coin regretté
Ames, restez ici, mais suivez-moi quand même
Ce n'est qu'à la maison du Père, lieu suprême,
Que l'on peut s'établir, pour ne plus la quitter !

Mme L. CHEILAN.

A VENDRE :

BASCULE force 100 kg, bon état.
S'adresser chez ORCIERE, Alimentation, Rue de Provence, SISTERON.

TOUTES les Fournitures Scolaires et de Bureaux
Livres et Registres
TOUS les Travaux Typographiques
à l'
Imprimerie — Papeterie — Librairie
M. - PASCAL - LIEUTIER
25, Rue Droite — — SISTERON
Téléphone 1.48

REOUVERTURE DU
Garage Brun & Fabre
Cours Melchior-Donnet
SISTERON — Téléphone 26
Toutes Réparations
Outillage Moderne
Huiles, Essence, Gazoil, Pneus
Concessionnaire : SIMCA
DELAHAYE, UNIC BERNARD
Camions de 3 T. 500 à 18 Tonnes
Diesel et Essence
— LIVRAISON RAPIDE —

Droguerie Paul BERNARD
63, Rue Droite
— SISTERON —

PROPRIETAIRES...
Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.
LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE
MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15
vous offrent un choix important de
PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...
dans les meilleures variétés nouvelles et commerciales.
Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe
Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat
PRIX AVANTAGEUX
Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

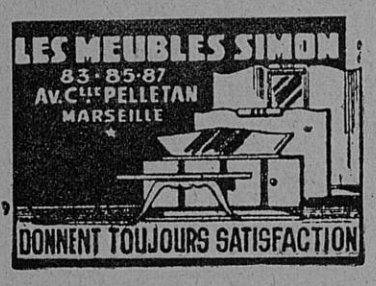

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON
Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »
GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes, Jeunes Gens et Enfants
à partir de 3.500 francs
TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE
Pour la rentrée des classes
Assortiment de Blouses d'enfant en tous genres.
Pour l'Hiver
Vêtements de cuir et canadiennes

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

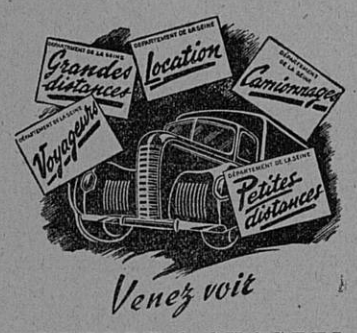

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

Vous trouverez chez...
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie
TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE
Cuisinières, Chauffe-eau, etc...
Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre
— REPARATION —
T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure
Marbrerie R. CAFFIN
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

Etude de Me Pierre PROVANSAL, Avoué
près le Tribunal Civil de Marseille, 40, Rue Montgrand, MARSEILLE

VENTE aux Enchères Publiques par licitation

EN DEUX LOTS DE :

1° UN IMMEUBLE

sis à MARSEILLE, 374, chemin de Saint-Pierre, se composant de : a) DEUX VILLAS JUMELLES ; b) UNE GRANDE VILLA se trouvant dans un seul et même jardin.

MISE A PRIX 500.000 francs

2° UNE MAISON D'HABITATION

sise à PEIPIN (Basses-Alpes)

MISE A PRIX 20.000 francs

L'adjudication aura lieu le VENDREDI DIX-NEUF NOVEMBRE 1948, à 9 heures 30 du matin, en la salle des criées du Tribunal Civil de MARSEILLE, Palais de Justice, (Salle de la 2e Chambre).

En exécution de : 1° Un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de MARSEILLE le deux Juillet mil neuf cent quarante sept, enregistré, signifié et actuellement définitif ; 2° d'un arrêt rendu contradictoirement par la Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE le quatorze Mai mil neuf cent quarante huit, enregistré, signifié et actuellement définitif, confirmant le jugement rendu par le Tribunal Civil de MARSEILLE précité ; il sera procédé aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente aux enchères publiques par licitation, des immeubles dont la désignation suit :

DESIGNATION
DES IMMEUBLES A VENDRE

1° Immeuble sis à MARSEILLE, 374 chemin de Saint-Pierre.

Cet immeuble se compose de :

a) Deux Villas jumelles, attenantes, d'un simple rez-de-chaussée, sans cave, construites en briques et couvertes en tuiles, de trois pièces chacune, avec water-closet.

Elles jouissent de l'eau et de l'électricité ;

Villa la plus proche du chemin de Saint-Pierre : la façade principale est percée d'une porte d'entrée et de deux fenêtres ; la façade arrière d'une petite fenêtre ; la façade latérale est aveugle, mais il s'y trouve accolée une petite construction en briques couverte en tuiles, à usage de cave ou remise et percée d'une porte et de deux petites fenêtres.

Villa la plus éloignée du chemin de Saint-Pierre : la façade principale est percée d'une porte d'entrée et deux fenêtres ; la façade latérale d'une fenêtre ; la façade arrière de deux petites fenêtres. Cette villa jouit du gaz.

b) D'une grande Villa d'un simple rez-de-chaussée, sans cave, construite en briques, couverte en tuiles, se composant de 5 pièces, jouissant de l'eau et de l'électricité.

La façade principale, donnant sur l'impasse des Magnolias, est percée d'une porte d'entrée et de deux fenêtres ; les façades latérales d'une petite fenêtre chacune et la façade arrière de deux fenêtres. Le water-closet se trouve dans une petite construction en briques accolée à une façade latérale.

Ces trois maisons d'habitation se trouvent dans un seul et même jardin de 1.200 m2 environ complanté en jardin potager, avec quelques arbres fruitiers et vignes.

On accède à cet immeuble soit par une petite porte donnant sur le chemin de Saint-Pierre et portant le numéro 374, soit par un portail donnant sur l'impasse des Magnolias.

Il confronte en son ensemble : du nord, le chemin de Saint-Pierre ; du sud, l'impasse des Magnolias ; de l'est, Richard ; de l'ouest, un ruisseau ou béal.

Sauf plus récents ou plus exacts confronts s'il en existe tel au surplus que ledit immeuble se poursuit et se comporte avec toutes ses appartenances et dépendances.

II. — Une Maison d'habitation sise à PEIPIN (Basses-Alpes) ;

Cet immeuble consiste en une maison d'habitation sise dans le bourg de PEIPIN (Basses-Alpes) avec jardin attenant, cadastrée sous les numéros 34 et 35 p, section D, et 428 section B, pour une contenance en sol et jardin de sept ares, quatorze centiares.

Cet immeuble confronte en son ensemble : de levant, Stéphani ; du midi, veuve Maurel ; du couchant, Joseph Martin ; du nord, rue du jour.

Sauf plus exacts ou plus récents confronts s'il en existe tel au surplus que ledit immeuble se poursuit et se comporte avec toutes ses appartenances et dépendances.

QUALITES DES PARTIES

La présente vente est poursuivie à la requête de :

1° Madame Marie-Rose Marguerite ROUX, épouse divorcée de Monsieur Edouard Frédéric FERRIER, épouse en secondes noces de Monsieur Nicolas FEDOSSEEFF ;

2° Monsieur Nicolas FEDOSSEEFF, qui assiste et autorise son épouse, tous deux domiciliés et demeurant ensemble à BUENOS-AYRES (République Argentine) pour lesquels domicile est élu à MARSEILLE, 40, rue Montgrand, en l'étude de Me Pierre PROVANSAL, avoué près le Tribunal Civil de ladite ville qui se constitue et occupera pour eux sur la présente vente et ses suites.

CONTRE

1° Madame Marguerite Césarine PELISSIER, veuve de Monsieur Marie Joseph René ROUX, domiciliée et demeurant à MARSEILLE, 43, rue de la République ;

2° Madame Cornélie Louise ROUX, épouse sans profession de Monsieur Jules BRETON ;

3° Monsieur Jules BRETON, pris tant en son propre s'il y a lieu que pour assister et autoriser son épouse, tous deux domiciliés et demeurant à MARSEILLE, 210, chemin de la Madrague-de-Montredon pour lesquels domicile est élu à MARSEILLE, 80, rue Paradis, en l'étude de Me TIELON, avoué près le Tribunal Civil de MARSEILLE qui se constitue et occupera pour eux trois sur la présente vente et ses suites ;

4° Madame Gasparine Adeline BACCON, veuve de Monsieur ACTIS GROSSO, domiciliée et demeurant à MARSEILLE, 14, rue Saint-Lambert, pris en sa qualité de tutrice dative de la mineure Renée Marguerite Paulette ROUX, à ces fonctions nommé suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du 3e canton de MARSEILLE, le onze Août mil neuf cent quarante deux. Représentée en la cause d'appel par Me MAGNAN, avoué à la Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE, dont l'étude est sise en ladite ville, 2, rue Matheron, mais n'étant pas en cause en première instance.

EN PRESENCE DE

Monsieur Henri Emile BACCON, domicilié et demeurant à MARSEILLE, 29, rue Decazes, pris en sa qualité de subrogé tuteur ad hoc faisant fonctions de subrogé tuteur en raison de l'opposition d'intérêts existant entre la mineure Renée Marguerite Paulette ROUX, et sa subrogée tutrice Madame PELISSIER, veuve ROUX, à ces fonctions nommée suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du 3e canton de MARSEILLE, le onze Août mil neuf cent quarante deux.

Dûment appelée à la vente conformément à la loi.

ENCHERES ET MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques par licitation en deux lots, devant Monsieur le Juge-Commissaire en la salle des ventes au Palais de Justice de MARSEILLE, aux jour et heure ci-dessus indiqués, sur les mises à prix fixées par le jugement précité du deux Juillet mil neuf cent quarante sept, enregistré, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel d'AIX en date du quatorze Mai mil neuf cent quarante huit, enregistré, qui a ordonné la vente aux sommes de :

IMMEUBLE sis à MARSEILLE, 374 chemin de Saint-Pierre, à la somme de CINQ CENT MILLE FRANCS, ci **500.000**

La MAISON D'HABITATION sise à PEIPIN (Basses-Alpes) à la somme de VINGT MILLE FRANCS, ci **20.000**

Pour être adjugés aux plus offrants et derniers enchérisseurs en sus des dites mises à prix et en outre des clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal Civil de MARSEILLE le Mardi douze Octobre mil neuf cent quarante huit.

Pour renseignements : Me PROVANSAL, avoué, 40, Rue Montgrand, MARSEILLE ; Me TIELON, 80, rue Paradis, MARSEILLE, ou consulter au Greffe du Tribunal Civil de MARSEILLE le cahier des charges y déposé.

Marseille, le vingt trois Octobre mil neuf cent quarante huit.

Signé Pierre PROVANSAL,
Avoué.

Société « NORD »

REQUISITIONNEE

La Commission de liquidation de la Société « NORD » réquisitionnée dont le siège était à MARSEILLE 56, Rue Paradis, invite tous les créanciers de cette Société à produire le bordereau des créances des sommes réclamées par eux, dans un délai de trois mois à dater de la présente insertion, entre les mains de Me Henri CASTELLAN, arbitre de commerce, 22, Cours Pierre Puget, à MARSEILLE, en sa qualité de conseiller technique de la Commission.

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le dix huit Octobre mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le vingt huit Octobre suivant, folio 7, case 1,

Monsieur BAOZ Alexis André Joseph Baptin, propriétaire et hôtelier, et Madame CAVALLERI Augusta Marie Elisabeth, son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à SISTERON, actuellement en résidence à AIX-EN-PROVENCE, 8 Avenue des Belges,

Ont vendu à Monsieur MARGOTO Henri Chaes, hôtelier, et Madame BAROZ Eveline Honorine, son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à SISTERON,

Le fonds de commerce de
HOTEL, RESTAURANT ET CAFE qu'ils possédaient à SISTERON, Avenue de la Gare, connu sous le nom de « DURING-HOTEL ».

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON, domicile élu jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le deuxième avis.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

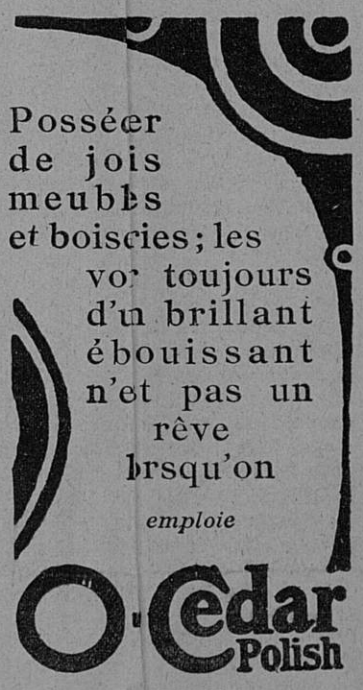

EN VENTE :
Droguerie Paul BERNARD
SISTERON

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs - Rhumatismes
Laboratoire : 13, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRANI, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements
sur demande

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON